



## **DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT**

**ANNIVERSAIRE DE LA RÉOLUTION 1325 SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ DE L'ONU**

**Mesdames et Messieurs,**

**Cher-e-s compatriotes,**

Le 31 octobre 2000, pour la première fois, le Conseil de Sécurité des Nations Unies abordait la question des femmes et les conflits armés au cours de sa 4213<sup>e</sup> séance.

Dans une résolution prise à l'issue de cette séance, cette haute instance décisionnelle, reconnaissait aux femmes un rôle d'actrices à part entière dans la gestion et la résolution des conflits, ainsi que dans les processus de maintien de Paix.

Il s'agit de la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité qui s'articule autour de quatre principaux piliers que sont, la Participation, la Protection, la Prévention, le Secours et le Rétablissement.

A l'instar de ses homologues, la Côte d'Ivoire célèbre le 20<sup>e</sup> anniversaire de cet important instrument. La célébration de cette résolution constitue une opportunité pour faire le bilan de sa mise en œuvre et dégager les perspectives pour une participation pleine et égale des femmes aux processus décisionnels de prévention et de gestion des conflits.

La Côte d'Ivoire a été le premier pays africain à répondre à l'appel du Secrétaire Général des Nations-Unies, en se dotant d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Résolution 1325, couvrant la période 2008-2012.

**Mesdames et Messieurs, Cher-e-s compatriotes,**

La mise en œuvre dudit Plan a permis des avancées notables depuis 2011, sous le leadership de S.E.M Alassane Ouattara, Président de la République. Il faut noter la modification de plusieurs instruments juridiques pour une meilleure prise en compte de la sexospécificité dans la gouvernance de notre pays.

Ainsi, sans être exhaustif, le bilan de la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité peut être mis en lumière, à travers les actions phares ci-après :

- l'ouverture en 2014, de l'École Militaire Préparatoire Technique (EMPT) et de l'École de Gendarmerie aux jeunes filles. La Côte d'Ivoire compte 25% de femmes dans la gendarmerie, 13% dans la police ;
- la création en 2014 de l'Observatoire National de l'Equité et du Genre qui a pour mission d'assurer la veille, l'alerte et l'anticipation en matière d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes ;
- la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre les Violences faites aux femmes, en 2014, avec la création de 65 plateformes multisectorielles de lutte contre les violences basées sur le genre à travers tout le pays.
- l'octroi de fonds (Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire et Fonds Femme et Développement) aux femmes exilées de retour après la crise post-électorale de 2010 pour leur permettre de mener des activités génératrices de revenus.
- l'élaboration d'une stratégie genre de la Commission Electorale indépendante (CEI) pour la prise en compte du genre dans tous les processus électoraux ;
- l'existence d'une Direction d'Aide et d'Assistance pour les Réfugiés et les Apatrides (DAARA)) au niveau du Ministère des Affaires Étrangères, en vue de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes avec l'appui du HCR.

### **Mesdames et Messieurs, Cher-e-s compatriotes,**

En dépit des acquis susmentionnés, la Côte d'Ivoire est pleinement consciente des défis à relever pour assurer l'effectivité de la participation équitable des femmes et des hommes dans les processus de gestion et de gouvernance, spécifiquement ceux qui sont relatifs à la prévention et à la gestion des conflits et à la promotion de la paix.

On peut relever entres autres :

- la faible participation des femmes aux missions de maintien de la paix de l'ONU (seulement 9% de femmes cadres dans les contingents) ;
- la non prise en compte du genre dans la budgétisation, les plans et programmes ;

- la persistance des stéréotypes sexistes et des pratiques traditionnelles néfastes (MGF-Mariages précoces et forcés, etc.).

Aussi, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), s'est-il doté, en avril 2019, d'un deuxième Plan National de mise en œuvre de la Résolution 1325 pour la période 2019-2023.

L'objectif de ce plan est d'amener le Gouvernement à traduire la vision du Président de la République, en impliquant plus de femmes dans les processus de prévention et de maintien de la paix.

Le nouveau plan d'action vise entre autres à :

- Renforcer la participation des femmes au sein des forces de défense et de sécurité et dans les missions de paix ;
- Accroître la participation des femmes et des filles dans la prévention des conflits intercommunautaires et électoraux ;
- Poursuivre la protection des femmes et enfants contre les VBG au sein des communautés ;

### **Mesdames et Messieurs, Cher-e-s compatriotes,**

Dans cette dynamique, je voudrais, à l'occasion de la célébration du 20ème anniversaire de la résolution 1325, exhorter toutes les femmes de Côte d'Ivoire à s'ériger en médiatrices de paix afin de contribuer efficacement à la construction d'un environnement de paix et à la consolidation de la cohésion sociale.

Avec l'engagement de toute la communauté, les femmes peuvent devenir de véritables artisans d'une paix durable, de la stabilité, de la sécurité et de la cohésion sociale dans notre pays.

Je vous remercie.

Fait à Abidjan le 09 novembre 2020,  
Prof. BAKAYOKO-LY Ramata  
Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant